

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 108

présenté par

Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois,
Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray,
M. Seitlinger et M. Viry

ARTICLE 3

Compléter l’alinéa 8 par les mots :

« , en associant les professionnels de l’ensemble des métiers du secteur agricole dont la liste est
définie par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre aux agriculteurs de transmettre leurs connaissances aux jeunes
générations.